



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 24 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur FAUQUEMBERGUE Bertrand qui donne procuration à Madame PETIT Valérie
Monsieur CAUX Christophe qui donne procuration à Monsieur DORNE Philippe
Madame FERNANDEZ Aurore qui donne procuration à Madame VETU Mariane

Madame CHOUALA Saléha, absente non excusée.

Le nombre de présents est 23, le nombre de votants 26 dont 3 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire : Merci, le quorum est atteint, nous allons pouvoir commencer le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2022 :

Madame le Maire : Donc au niveau de l'approbation du procès-verbal du CM en date du 19 janvier, y a-t-il des demandes d'interventions ?

Monsieur DORNE : J'aimerais faire un communiqué si c'est possible.

Madame le Maire : Un communiqué ?

Monsieur DORNE : Mesdames, Messieurs, le groupe Agir Ensemble pour l'avenir d'Evin souhaite au travers de ce texte apporter son soutien au peuple ukrainien qui subit depuis une semaine des assauts meurtriers au cœur même de ses villes. Au-delà de tout clivage politique...

Madame le Maire : Monsieur DORNE, on a une motion à la fin du Conseil Municipal concernant l'Ukraine, donc...

Monsieur DORNE : Vous me permettez quand même de lire la nôtre ?

Madame le Maire : Oui, enfin normalement il aurait fallu le dire parce que c'est une motion, en fait, ce n'est pas un communiqué.

Monsieur DORNE : Pour nous, c'est un communiqué. Bon, je continue. En dehors de tout clivage politique, sans esprit partisan, il est de notre devoir aujourd'hui d'apporter un appui à ce peuple courageux qui défend sa démocratie. Nous sommes aujourd'hui à l'aube de changements politiques importants, de conséquences désastreuses en termes de souffrance humaine. Nous sommes aujourd'hui proches d'un conflit mondial, qui aurait des conséquences catastrophiques. Revendiquons la paix et la liberté et soyons tous ensemble les artisans de cette réussite. Nous souhaitons que la commune puisse s'associer à ce formidable élan humanitaire à la seule ambition de réclamer la paix et la fin des hostilités. Il y a déjà eu trop de morts. L'histoire s'écrit sous nos yeux, et comme nous l'avons écrit sur notre page Facebook : « Paix et liberté pour nos amis Ukrainiens ». « L'humanité devra mettre un terme à la guerre ou la guerre mettra fin à l'humanité », John Kennedy. Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci à vous, Monsieur DORNE, mais prochainement vous m'enverrez les communiqués avant le Conseil Municipal pour que je puisse vous laisser la parole comme il faut en fait. Voilà, parce qu'on a une motion juste derrière, donc si vous pouvez en prendre note, c'est bien gentil.

Monsieur DORNE : Tout à fait, Madame le Maire, mais vu les circonstances actuelles, nous sommes en plein dans ce conflit, dans cette réalité malheureusement.

Madame le Maire : Oui mais vous auriez pu l'envoyer, vous auriez pu me l'envoyer par mail. Par mail je pense qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur DORNE : L'heure n'est pas à la polémique...

Madame le Maire : Je comprends mais la prochaine fois il faudra quand même l'envoyer par mail, Monsieur DORNE. Merci.

Monsieur DORNE : Tout à fait.

Madame le Maire : Merci. Au niveau du groupe Agir, merci. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 janvier, y a-t-il des demandes d'interventions s'il vous plaît ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : J'ai deux interventions, la première c'est concernant l'épicerie solidaire. Alors un moment donné c'est Madame BENGRIBA qui parle d'une adhésion à l'année, et juste après Madame MARIINI qui dit que l'ANDES accompagne gratuitement. Du coup, s'il y a une adhésion, elle est gratuite, cette adhésion ?

Madame MARIINI : Oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, il n'y a pas de cotisation, rien du tout ?

Madame le Maire : Dans le plan de relance, il y en a une, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord. Parce qu'en fait j'ai suivi les conseils de Madame BENGRIBA, donc je suis allée voir sur leur site et ils parlent d'une cotisation annuelle de 100 €.

Madame le Maire : Normalement, pour l'instant elle n'est pas payée, l'adhésion, parce qu'on a posé notre candidature. Notre candidature a été validée par l'ANDES. Donc par la suite, on devra sûrement la payer mais à la date d'aujourd'hui on n'a pas payé de cotisation. Mais là on ne va pas revenir sur le Conseil du 19 janvier, là c'est un compte-rendu s'il vous plaît, merci.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, je voulais juste savoir si l'adhésion en fait, parce que comme il y a gratuité et adhésion, je pensais que l'adhésion c'était une adhésion payante en fait. Et comme j'ai vu sur le site qu'il y avait une cotisation de 100 €, je pensais que c'était la même chose. Donc c'est pour ça qu'il y avait une décision par rapport à ça.

Madame le Maire : D'accord, merci. Madame SENE est arrivée donc il faut noter à quelle heure elle est arrivée, merci. D'autres demandes d'observations ? Allez-y, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est la délibération n°11, en fait, donc j'avais bien voté « abstention » mais suite au vote j'ai bien précisé que je m'abstenais par rapport au fait que l'on n'ait pas plus de précisions sur le projet, mais que pour moi le projet il était bon en fait, mais que de la façon dont c'est tourné, on comprend plutôt que j'ai voté contre. Contre le projet en lui-même donc je voulais qu'on reprecise quand même ...

Madame le maire : C'est les agents qui reprennent textuellement ce qui est dit sur les réseaux, alors je...

Madame TAHAR-CHAOUCH : J'ai réécouté et du coup il manque un bout en fait.

Madame le Maire : On va réécouter, Madame TAHAR-CHAOUCH. C'est pris textuellement mais s'il faut on réécouterà au niveau de vos dires. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ce procès-verbal ?

Pour : 19

Abstentions : 7

Madame le Maire : 19 pour parce qu'on est 25. 26 avec Madame SENE qui vient d'arriver. Concernant le compte-rendu des décisions, il s'agit de différents contrats en ce début d'année. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la décision n° 2 du contrat de prestation de service pour le déploiement, la migration d'une messagerie, donc il s'agit d'une prestation informatique, je suppose, donc c'est quand même pour un montant de 5 384 € TTC et tout à l'heure on va aborder le ROB donc, à juste titre vous préconisez de faire des économies, il n'y avait personne au sein de la mairie pour procéder à cette prestation, à cette tâche ? C'est du travail purement d'informaticien ; il me semblait que vous aviez recruté quelqu'un pour l'informatique, Madame le Maire, il n'y a toujours personne pour faire ce genre de travail ?

Madame le Maire : Attention, il ne faut pas tout confondre, on n'a pas d'informaticien au sein de la commune. Là on fait appel à un conseiller numérique.

Monsieur DORNE : Oui, d'accord, un conseiller numérique, mais ça reste un informaticien.

Madame le Maire : Oui, mais ce n'est pas les mêmes tâches, Monsieur DORNE. Mais cette personne n'est toujours pas arrivée sur la commune.

Monsieur DORNE : Tout à fait... Beaucoup dans la fonction publique on a été confrontés à cette migration justement des messageries, et les messageries ça reste du travail informatique, et ça je le soutiens. Donc autre que du travail informatique classique, évidemment ce n'est pas du traitement de texte, on est d'accord, ni sûrement de la programmation mais ça reste du travail d'un informaticien réel.

Madame le Maire : Oui, mais là, on fait intervenir un prestataire extérieur, Monsieur DORNE, parce que quand on a un souci il intervient directement sur nos PC ou autres.

Monsieur DORNE : Et vous n'envisagez pas, justement...

Madame le Maire : Recruter un informaticien ? Non, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Vous préférez continuer avec un contrat de prestation externe ?

Madame le Maire : Tout à fait, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Très bien.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ?

Madame KACZMAREK : Oui, s'il vous plaît, Madame le Maire !

Madame le Maire : Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Madame le Maire, je voulais intervenir sur la deuxième décision, alors ce n'est pas tant une question parce que cette question je l'avais déjà posée lors du premier Conseil Municipal de juillet 2020, concernant le contrat de prestation de services avec la société URBADS pour un montant annuel de 28 800 €, donc effectivement, c'est des prestations de service d'urbanisme, donc voilà, vous faites appel à un prestataire privé pour traiter des dossiers d'urbanisme alors qu'on a des personnels communaux au service Urbanisme, il y a aussi un Conseiller Délégué à l'urbanisme ; je vous avais déjà fait part en juillet 2020 qu'il peut être pertinent de faire monter en compétence les agents communaux et leur faire bénéficier de formations, le CNFPT est là-dessus par exemple, ce n'est quand même pas une somme anodine, 28 800 € par an pour la commune ; en plus depuis juillet 2020, nous avons l'arrivée de Madame la DGS qui a un bagage juridique aussi et qui, aussi, pourrait avoir les compétences, et qui, je pense qu'elle a les compétences pour traiter ces dossiers d'urbanisme. On a quand même fait valoir ses compétences juridiques lors de la négociation de son salaire donc effectivement, je m'interroge sur la pertinence de poursuivre avec une prestation de service en matière d'urbanisme pour un tel montant annuel.

Madame le Maire : Donc c'est la société URBADS, Madame KACZMAREK, donc c'est une société qui gère pas mal de dossiers sur la commune, pas forcément qu'au niveau de tout ce qui est constructions et autres mais surtout par rapport au PIG également, et cette société travaille aussi pour le SIVOM, donc c'est vrai que le SIVOM il y a 5 communes : Noyelles, Courcelles,

Evin, Leforest et Dourges, et on passe aussi par ce prestataire, même si, Noyelles, si je peux me permettre, ils ont quand même des hauts fonctionnaires au niveau de l'urbanisme. Sachez qu'à l'heure actuelle, on a plus qu'une personne sur la commune au niveau de l'urbanisme. L'autre personne est vraiment... les problèmes de santé, je ne vais pas rentrer là-dessus, mais son contrat est terminé depuis le mois de janvier. Mais en tout cas on continuera à consulter des sociétés prestataires extérieures concernant tous les projets ou autres qui correspondent à la commune en fait, tout ce qui est constructions et autres. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci Madame le Maire. Dans la même veine finalement que ma collègue, c'est au sujet de la décision n°5, avec l'accompagnement avec un contrat de prestation pour la DADS, la future DSN j'imagine, pour un montant de 864 €, pour moi il s'agit finalement d'un document purement RH et comptable, je ne comprends pas qu'à la mairie on ne puisse pas le faire, en fait, au final. Merci.

Madame le Maire : En fait il y a pas mal de changements au niveau de tout ce qui est protocole, tout ce qui est contrôle des fichiers et autres donc on nous demande de passer ces fichiers au niveau de la DADSU. J'ai oublié de répondre à Madame TACLET tout à l'heure concernant la formation, on propose aux agents, si je peux me permettre, de faire des formations. Après, on ne va pas, s'ils ne le souhaitent pas, on ne va pas non plus... Vous voyez ? Vous comprenez ?

Madame KACZMAREK : Ça peut faire partie des objectifs professionnels des agents.

Madame le Maire : Oui, et donc on en reparlera en CT et en CHSCT, sans problème. Donc concernant ce... d'autres questions ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Pas vraiment...

Madame le Maire : Pas vraiment ? Oui, en fait il y a eu des changements importants au niveau de tout ce qui est charges, au niveau communal. Donc ça a été conseillé par le prestataire. Toutes les charges salariales. Donc ça a été conseillé par le prestataire au niveau de la SGI de passer à l'accompagnement pour la réalisation de ces dossiers, en fait. Cela dit, même si on a quand même des agents très compétents, si je peux me permettre, au niveau des paies et autres, mais on n'a pas réussi à le faire en interne.

Monsieur BOUYA : Ça ne sera que pour une seule année ?

Madame le Maire : On ne sait pas.

Madame MARIINI : Au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de changement.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions, Madame VETU ?

Madame VETU : Merci, Madame le Maire : ça serait pour revenir sur la décision n°7, et avoir juste un petit peu plus de précisions sur les horaires d'ouverture de la ludothèque. Comme on n'a pas trop d'informations là-dessus, on voudrait pouvoir communiquer sur ce point, s'il vous plaît.

Madame le Maire : En fait je ne sais pas pourquoi vous posez cette question parce qu'en fait quand je regarde la décision, elle n'a rien à voir avec votre demande en fait par rapport aux

horaires d'ouverture. C'est « Fonds Publics et Territoires, aide au fonctionnement des ludothèques », tout simplement, à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant forfaitaire s'élevant à 14,59 € si je peux me permettre, Madame VETU, par heure d'ouverture, mais du coup ça n'a rien du tout à voir avec les horaires, votre question, en fait.

Madame VETU : On parle de la ginothèque.

Madame le Maire : La ginothèque, oui, tout à fait. Les horaires d'ouverture, je n'ai pas en tête mais mercredi après-midi... Je vais vous passer la DGS parce qu'on a changé au niveau de ses horaires.

Madame MARIINI : Donc ça c'est un financement CAF qu'on a depuis de nombreuses années, qui est un financement au taux horaire. Ils ont revu des conventions par rapport à ce qui a été fait précédemment dans le cadre du Covid, puisque dans le cadre du Covid, il y a une période où on ne pouvait plus être ouverts à temps plein notamment au public. L'ensemble des activités aujourd'hui au niveau de la ludothèque, j'espère que ça devrait changer, on attend les dernières directives et là je pense qu'on va pouvoir revoir les choses, parce que jusqu'à présent on ne pouvait ouvrir au public que sur instructions ou rendez-vous, d'accord ? Donc c'est comme ça que ça a fonctionné jusqu'à présent depuis plus d'un an, et donc il y a des réunions au niveau de l'agglomération, mais ça je pourrai laisser la parole à Madame BENBRAHIM et à Madame LEFEBVRE qui y assistent, puisqu'on fait partie, vous le savez, du réseau des médiathèques, et donc il y en a une, je crois, la semaine prochaine, justement pour faire le point, pour revoir les panels d'ouverture. Donc dès que ce sera possible, on réouvrira au public sans rendez-vous. Là c'est sur -je n'aime pas « rendez-vous » - mais avec organisation et surtout nombre limité, comme vous avez pu le voir à chaque fois qu'on a communiqué, sur toutes les manifestations qu'on a pu faire pendant l'année, quand on a pu les tenir.

Madame le Maire : Quand on peut les tenir et quand on ne doit pas les annuler à la dernière minute. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Madame VETU ?

Madame VETU : Et du coup quand il n'y a pas d'animation, on ne peut pas y aller, même sur rendez-vous ?

Madame MARIINI : Si, bien évidemment, si. Si, si vous appelez.

Madame le Maire : C'est ça en fait, c'est ce que je pense, la question par rapport à ... C'est pour ça que vous parliez des horaires, Madame...

Madame MARIINI : Donc on ne s'est pas compris, excusez-moi. Donc non, ou plutôt oui, c'est oui la réponse, parce que quand vous appelez, il n'y a pas de souci particulier aux horaires d'ouverture du public. La question, si vous voulez, on a une jauge. Donc après il est possible qu'il y ait des personnes qui soient venues, par exemple on avait donc mis en place la règle qui était énoncée, qui était de dire « un enfant, un parent ». On n'accueillait pas un enfant avec deux parents parce que sinon, excusez-moi, ça prenait la place éventuellement. D'accord ?

Madame le Maire : On a répondu à votre question, Madame VETU ? Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, je voulais rebondir sur la décision n°12, sur la convention de prestation avec l'Association Dynamique Insertion Emploi, c'était juste pour en savoir davantage, notamment combien de jeunes seraient concernés, à partir de quand, etc...

Madame le Maire : J'ai eu l'occasion de rencontrer Madame DAUCHEZ dernièrement, donc on avait par rapport à des articles dans la Voix du Nord, concernant l'entretien et autre de la commune, elle m'interpellait par rapport à des personnes qu'on a déjà rencontrées il y a 2-3 ans en arrière pour un dossier de 200 000 € par an. Donc j'ai eu l'occasion de rencontrer l'association DIE, du coup c'est concernant tout ce qui est Cité Cornault, il y aura un décaissage des pieds d'arbres de 1,55 m sur 1,80 m. Je vous lis le devis. Il y aura du mesh, en fait le décaissage à chaque tronc d'arbre vous avez un petit carré, donc c'est cet endroit-là, il y aura aussi un voilage textile Voilà, ça a été soulevé justement en commission, je le rappelle, et au niveau du plan d'eau on a l'élagage et le débroussaillage et aussi le décaissage des marches d'escalier, il y a plusieurs marches d'escalier derrière la Résidence Martel donc tout ça va être fait et il y aura aussi la pose de gravier. Donc là ça a été validé avec les élus et on a envoyé le devis dernièrement donc ça ne devrait pas tarder que les travaux soient effectués en fait.

Madame KACZMAREK : Mais donc il y aurait des jeunes Evinois qui participeraient ?

Madame le Maire : C'est DIE, Madame.

Madame KACZMAREK : L'idée ce n'était pas de mettre des jeunes en insertion à travers ces activités ?

Madame le Maire : Il y aura peut-être des jeunes au niveau du cadrage, là je sais qu'il y a des jeunes, mais là je ne sais pas, je ne peux pas vous certifier qu'il y aura des Evinois pour l'entretien. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la délibération n° 13 : « prestation de service pour un audit au niveau de la commune », qui va être effectué de nouveau par un prestataire extérieur, je voulais savoir quand est-ce que cet audit commencerait puisqu'il s'agit d'une décision qui prend en compte l'exercice 2022 donc nous sommes au mois de mars donc est-ce que vous avez déjà des prévisions concernant ce futur audit, et donc est-ce que vous avez relevé éventuellement le montant de 1 685 €, 1 680 € HT. Et il est prévu également un réaménagement de ce tarif si bien sûr l'audit met en exergue des économies financières, à savoir 10 % HT de toutes les économies qui pourront être constatées.

Madame le Maire : Oui, donc on a déjà rencontré la personne et du coup, comme on l'a précisé dans la décision, et c'est précisé ici, il n'y aura pas... En fait cette société je l'ai interpellée aussi justement par rapport au montant, par rapport au forfait, et le forfait de 9 900 € HT ne sera pas dépassé en fait, c'est vraiment le plafond maximum en fait. C'est ce que je me suis dit aussi, si on fait une intervention, mais là, le forfait c'est vraiment 9 900 € HT.

Monsieur DORNE : Vous avez déjà un délai de réalisation de cet audit ?

Madame le Maire : Là, on va envoyer des éléments du budget, notre rapport d'orientation du budget, tous les emprunts et autres et on aura les informations futures prochainement.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : J'aurais souhaité savoir au niveau de la décision n°8 la convention CAF, le thème du projet territoire coordination, en quoi ça consiste exactement ? Le montant, c'est pour quoi ?

Madame le Maire : C'est dans le cadre de la convention concernant le CTG en fait, c'est un montant forfaitaire par rapport à l'équivalent temps plein existant, en fait, donc sachez qu'on est en plein travail dessus avec la CAHC, au niveau du CTG donc c'est encore en cours, Madame TAHAR-CHAOUCH, mais on fera des réunions prochainement. Madame LEFEBVRE, si je peux me permettre, donc il y a plusieurs réunions sur le CTG donc ça correspond à ça, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc là vous êtes en train de travailler sur le CTG actuellement.

Madame le Maire : Depuis un moment, déjà.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup, avec forcément la coordo qui est présente actuellement ?

Madame le Maire : Oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Mais du coup on a entendu qu'elle allait quitter son poste dans pas longtemps.

Madame le Maire : Tout à fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est prévu à la place ?

Madame le Maire : Oui, mais en interne.

Madame TAHAR-CHAOUCH : En interne ?

Madame le Maire : Tout à fait, oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et on voudrait savoir qui c'est...

Madame le Maire : Non, la personne est toujours présente, elle est en congés mais elle quitte la commune au 1^{er} avril. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Donc normalement on fait par vote. Oh, pardon, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : La décision n° 9, en fait, la subvention de soutien aux Séjours Vacances, c'est pour les centres de loisirs, des colonies ? Le montant forfaitaire de 13,27 € par journée....

Madame le Maire : Oui, c'est concernant tout ce qu'il se passe au niveau de Gino Sanna, les CLSH, les colonies et...Non, pas les centres de loisirs.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pas les centres de loisirs ? Et les centres du mercredi après-midi aussi ?

Madame le Maire : Non, les centres de loisirs et les vacances scolaires, en fait. Pas les mercredis. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc c'est ce que je disais normalement, on ne passe pas au vote, mais les élus le savent, les décisions ils les connaissent aussi, mais on va quand même passer au vote de notre côté. Donc qui est pour ces décisions ?

Pour : 19

Madame le Maire : Donc vous ne prenez pas part au vote, je suppose ?

Madame TAHAR-CHAOUCH: Non.

Madame le Maire : Merci à vous.

Délibération n°01 : rapport d'orientation budgétaire :

Madame le Maire : Donc là vous avez une situation internationale et nationale, donc je vais faire vraiment succinct par rapport au ROB, donc concernant le contexte international, il y a un rebondissement, et au niveau du contexte national, concernant le contexte macro-économique, la croissance France est de 4%, niveau zone euro 4,4 % et l'inflation est de 1,5%. Au niveau de tout ce qui est administration publique :

- la croissance en volume de la dépense publique : -3,5%,
- déficit public en pourcentage du produit intérieur brut : 4,8%,
- et la dette publique, toujours en pourcentage du PIB : 114%.

Concernant les collectivités locales, les transferts financiers de l'Etat : 105 518 millions d'euros, dont concours financiers de l'Etat 52 735 millions d'euros dont DGF 26 786 millions d'euros. Concernant les principaux ratios, donc vous avez les strates de 2017 à 2021, mais la moyenne nationale de la strate, donc pour votre information les dépenses réelles de fonctionnement sur la population est estimée à 694 € par habitant et inférieure à la moyenne de la strate. Il est certain que la commune met à disposition de ses administrés un grand nombre de services. Depuis, sur l'ensemble des collectivités, la commune doit faire face à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement. La commune d'Evin-Malmaison possède une richesse fiscale faible de l'ordre de 235 € par habitant alors que la moyenne nationale pour la strate est de 477 € par habitant. Les taux d'imposition, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie à Evin-Malmaison n'ont pas augmenté depuis 2014. De plus la commune d'Evin-Malmaison ne bénéficie d'aucune compensation dans le cadre de l'exonération du PIG Metaleurop. En 2020, en raison du transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement dans le cadre de la décision modificative délibérée en octobre 2020, les recettes de fonctionnement étaient plus élevées. Même si la commune garde comme objectif de rechercher le maximum de financements, le montant 2021 est similaire à celui des années antérieures à 2020. Bien qu'étant en baisse la dotation globale de fonctionnement est supérieure aux moyennes nationales des communes de la strate, soit 217 € par habitant. La dépense d'équipement brut augmente pour la commune mais reste nettement inférieure à la moyenne des communes de la strate. Comme annoncé lors du ROB 2021, le ratio des dépenses de

personnel sur les dépenses de fonctionnement est en forte hausse. Pour 2022 il s'agira d'une vigilance importante car ce ratio est supérieur à la strate.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, en 2021 les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à hauteur de 3 424 624 €. Il est certain que celles-ci sont en baisse par rapport à 2020, en lien avec l'encaissement de la vente de l'ex-friche Renard pour 2 000 000 d'euros. Mis à part 2020, qui est sur ce plan une année exceptionnelle, les recettes de fonctionnement exceptionnelles reviennent à un niveau comparable aux années antérieures et sont même légèrement supérieures à 2018 (1,6 %) et 2019 (2,4%).

Les principales recettes de la collectivité restent les dotations de l'Etat et de l'Agglomération ainsi que les produits et taxes. Les deux chapitres réunis contribuent à hauteur de 78 % du total des recettes de fonctionnement. Donc la vigilance est de mise. Les dotations et subventions sont en baisse en 2021. En 2019, ces dernières représentaient 46 % des recettes.

Donc concernant l'analyse par chapitre au niveau des recettes, de manière générale on constate une légère augmentation des impôts liée à l'augmentation des bases. En revanche est plus problématique la baisse des dotations et se constate l'intérêt d'avoir augmenté les produits des services l'an dernier. En 2021 est à noter la baisse du chapitre produits exceptionnels car la commune n'a pas réalisé une recette similaire à celle de 2020 délibérée dans le cadre de la décision modificative. Conformément à la politique engagée de réajustement des tarifs pratiqués sur la commune en fonction de ceux pratiqués sur les communes environnantes de la même strate, le chapitre 70 « produits des services et des domaines » est en légère hausse. Il est certain que de nouveau en 2021, la crise sanitaire liée à la Covid a impacté ces recettes suite à la baisse de fréquentation liée à l'absence des enfants pour raisons de santé (cas COVID ou cas contact) ou encore au remboursement des services de garderie et de restauration scolaire. De même, lors des vacances d'avril, le centre de loisirs n'a accueilli, conformément aux directives gouvernementales, que les enfants dits prioritaires.

Concernant le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », comme convenu lors du précédent ROB, une vigilance a été portée sur le règlement des loyers à percevoir. Mais des procédures de relance sont encore en cours.

Le chapitre 74 relatif aux « dotations et subventions » est également en baisse de l'ordre de 102 000 €. En effet, cela est pleinement lié à la diminution des dotations de l'Etat qui seront détaillées ultérieurement. Toutefois la municipalité a, conformément à ses engagements, multiplié les demandes de subventions car le fait d'obtenir des subventions ou dotations sur un projet reste un critère favorisant sa réalisation ou sa mise en œuvre. Toutefois les demandes étant établies en 2021 et les projets étant en cours et non finalisés, sur le plan budgétaire et comptable, celles-ci n'ont pas été encaissées. Toutefois un état des lieux sera présenté ultérieurement.

Concernant le chapitre 73, « impôts et taxes », il est certain que l'exonération sur la taxe foncière bâtie dans le cadre du PIG Metaleurop, pénalise fortement la collectivité. Depuis 2018, la perte est estimée à ce jour à environ 640 000 €. La légère hausse est principalement liée à l'augmentation des bases et à la compensation de l'Etat concernant la Taxe d'Habitation.

Concernant les dotations, la dotation globale de fonctionnement représente la plus grande part du chapitre 74 soit 928 k€ sur 1 282 k€ soit 72%. Toutefois, comme je le dis depuis tout à l'heure, il faut être vigilant sur la baisse.

Les recettes de l'agglomération. Les recettes liées à la CAHC sont en légère hausse, leur maintien est nécessaire. Cette question sera traitée dans le cadre du pacte fiscal et financier actuellement en cours de discussion au sein de la CAHC.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel restent au 1^{er} rang des dépenses en concentrant 68%. Ensuite au 2^{ème} rang se retrouvent les charges à caractère général à hauteur de 24%. Il revient à examiner le détail de ces chapitres pour dégager les principaux objectifs de la politique budgétaire.

Les dépenses par analyse, par chapitre : de manière générale, on constate que sur les dépenses à caractère général, la baisse est nette : poursuite des demandes de devis, la recherche du groupement de commande le plus avantageux. En revanche, les efforts en matière de charges du personnel car la baisse est insignifiante : non remplacement à consolider, vigilance sur l'attribution de la nouvelle Bonification Indiciaire et les heures supplémentaires. La légère baisse en charges de personnel est liée à divers facteurs : aucune embauche, non-remplacement, non-recours à des CDD, des agents en demi-traitement.

De plus le respect des protocoles sanitaires engendre des surcoûts pour la collectivité qui est contrainte à un taux d'encadrement supérieur en raison du principe de non-brassage appliqué depuis septembre 2021 (et non depuis novembre comme l'impose l'Etat), surtout lors de la restauration scolaire.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du renouvellement municipal, une attention particulière a été portée sur les charges à caractère général qui sont en forte baisse.

Concernant les charges de personnel, se constate la baisse des CUI et des PEC, des emplois aidés en lien direct avec les directives gouvernementales. Le rapport agents CNRACL et non titulaires est équilibré ; en effet la collectivité compte quelques situations d'agents en CDI. Enfin, la principale baisse porte sur les CLSH liée à la baisse de fréquentation en lien direct avec la crise sanitaire.

La pyramide des âges met en évidence un âge moyen de 42 ans, sachant que la moyenne nationale dans la Fonction Publique Territoriale est de 45,5 ans. En 2022 est à noter un départ à la retraite en août, il est certain que la collectivité doit mener une politique de gestion de la masse salariale et va se positionner sur le caractère nécessaire et indispensable du remplacement des dits agents.

Concernant l'épargne, en 2020 l'épargne de la collectivité s'était nettement améliorée en raison des résultats budgétaires et financiers. En 2021, bien qu'en baisse, l'épargne nette et brute reste positive. En 2022 il appartient à la commune de tout mettre en œuvre pour maintenir une épargne positive, ce qui sera le cas pour l'épargne de gestion. En revanche, en fonction du programme d'investissement et d'un éventuel recours à l'emprunt, l'épargne nette risque de se dégrader.

Concernant la dette, en 2017 le capital restant dû est de 2 370 298,45 €. En 2021 il est de 1 672 876,32 €. En 2025, ce capital passera sous le seuil du million d'euros, à condition de ne pas réemprunter. L'emprunt générera une dépense de 240 804,37 € répartie à hauteur de 184 476,01 € en capital et à hauteur de 56 328,36 € pour les intérêts.

Donc comme vous me l'avez demandé, Monsieur BOUYA, je vais vous faire un petit... par rapport aux prix, je vais vous faire le détail. Donc les emprunts en cours le sont auprès la Caisse d'Epargne Nord France Europe. Il s'agit d'un emprunt de 500 000 € effectué en septembre 2015 au taux de 2,45. Le montant à rembourser est de 371 511, 01 € soit 24,87 % de la dette. Caisse des dépôts et Consignations, il s'agit de 2 emprunts : le montant remboursé est de 256 000,24 €, soit 17,14 % de la dette

- un de 320 000 € effectué en décembre 2011, au taux de 4,1 %
- un de 320 000 € effectué en décembre 2012, au taux de 3,99 %

Ensuite vous avez 3 crédits au niveau de Dexia Crédit Local, il s'agit de 3 emprunts. Le montant total à rembourser est de 656 071, 07 €, soit 43,91 %.

- Un de 500 000 € en septembre 2006, au taux de 4,52 %
- Un de 700 000 € en septembre 2006, au taux de 4,52 %
- Un de 430 000 € en décembre 2007, au taux de 4,74 %

Concernant la BCMNE il s'agit d'un emprunt de 350 000 € en janvier 2015 au taux de 3,75 %. Le montant à rembourser est de 210 421, 23 €, soit 14,08 % de la dette. Ce contrat a été validé en janvier 2014.

Concernant les projets engagés, en 2022 la commune poursuivra d'une part les projets engagés :

- Rénovation de la rue Jean Jaurès et Lamendin : 800 000 € (1^{ère} tranche) arrêtés à l'Agglomération. Si je peux me permettre, le fait qu'on est devant une caméra, on n'attend pas après les banques pour payer nos dus, les travaux n'ont pas été arrêtés par rapport au fait qu'on ne payait pas sachant que ces 800 000 € sont à payer directement à l'Agglomération et non aux banques, pour ce que j'ai entendu ce week-end.
- Concernant la rénovation du Foyer Jean Dugardin, 375 000 € dont 93% de subvention.
- La rénovation et amélioration d'une première tranche en matière l'éclairage public : 145 667 € dont 17 % de subvention.
- Réhabilitation de la toiture de la Mairie : 85 258 € pour 80 % de subvention
- Rénovation du court de tennis extérieur : 45 000 €, dont 70 % de subvention
- Développement de la vidéoprotection : 17 300 € dont 30 % de subvention

Donc les projets en cours, il y aura :

- Le Django,
- La vidéoprotection,
- L'investissement de fonctionnement de la rue Basly, par la CAHC.

Les projets 2022 :

- PPMS
- Renaturation du terril
- Gino Sanna
- Les cours des écoles primaires et cour de l'école Dolto

Donc pour ces projets en 2022, la commune est en attente de retour de demandes de subventions.

Concernant les investissements, donc vous avez la partie dépenses et recettes sur le graphique que vous pouvez visualiser. Donc vous avez l'investissement de fonctionnement à hauteur de 100 000 €, des nouveaux projets 390 475 €, et les projets en cours 1 582 204 €.

Concernant les recettes, donc vous avez un emprunt de 800 000 €, un excédent de 556 231 € et les recettes de 666 782 €.

Concernant les orientations budgétaires, donc concernant les maîtrises de dépenses de fonctionnement, la démarche « Achats » est à poursuivre et notamment de mise en concurrence par demande de devis et procédures.

Concernant les recherches de financements, répondre aux appels à projets, anticiper les appels à projets. Pour le pilotage de la masse salariale, pas de remplacement systématique, recours aux emplois aidés pour les postes qui peuvent l'être. Le tableau de bord budgétaire et comptable, pour l'aider à la décision, et disposer d'un suivi régulier.

Voilà, j'en ai fini concernant le rapport d'orientation. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, déjà dommage quand vous nous avez présenté le tableau de manière générale, moi j'ai mal entendu ou je ne vous ai pas entendue le préciser, vous avez dû préciser déjà que ces revenus sont basés sur des estimations de 2 mois en 2021, c'est-à-dire jusqu'au mois de février, simplement. C'est précisé sur votre tableau si on le lit comme il faut. Il y a un petit astérisque en-dessous, que ces revenus sont estimés sur la base de deux mois.

Madame le Maire : Ça a été dit en Commission Finances, oui.

Monsieur DORNE : Donc 2 mois ce n'est pas toute une année, ce n'est pas 12 mois. On est bien sur une estimation ?

Madame le Maire : Oui, oui, c'est les chiffres arrêtés en février 2022.

Monsieur DORNE : Oui mais de toute façon toutes les communes ont arrêté leur compte administratif depuis le 15 janvier, on est bien d'accord ?

Madame le maire : 21 janvier, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Peut-être le 21 janvier, effectivement cette année, et donc là pour cette année peut-être que vous nous présentez ce rapport d'orientation budgétaire donc sur 2 mois. On est sur une estimation à partir de 2 mois. Alors expliquez-nous effectivement pour que le public comprenne bien, pourquoi cet astérisque.

Madame le Maire : Je n'ai pas compris, du coup... En fait il y a une erreur de frappe, on en a parlé à la commission Finances, on en avait parlé avec Monsieur BOUYA à la commission Finances comme il était présent, je vais quand même vous le répéter, il y a une erreur de frappe, ce n'est pas février 2021, c'est février 2022.

Monsieur DORNE : Ah.

Madame le Maire : Voilà. Mais c'est estimé, mais on n'a pas le compte de gestion...

Monsieur DORNE : Mais mettez-vous à notre place pour essayer de comprendre, février 2021 ou 2022 c'est quand même différent, effectivement.

Madame le Maire : Oui, voilà il y a une erreur mais ça a été précisé. Ça n'a pas été envoyé directement mais ça aurait dû être envoyé au niveau du groupe, là je vous rejoins.

Monsieur DORNE : Peut-être mais le public qui nous écoute n'assiste pas forcément aux commissions Finances.

Oui, Monsieur DORNE, vous avez raison.

Monsieur DORNE : D'autre part, Madame le Maire, je voulais savoir justement, par rapport à ce tableau, de l'en-cours de la dette. Est-ce que les chiffres annoncés prennent en compte justement le remboursement des travaux des rues Lamendin et Jaurès ? Est-ce que le chiffre de l'en-cours de la dette dans le tableau des données générales par habitant, de 327 € par habitant, prend en compte effectivement ces remboursements qui auraient dû commencer d'ailleurs en 2021, à raison il me semble de 40 % et qui doivent se poursuivre cette année à raison de 80 % ?

Madame le Maire : Oui, il y a eu une décision de prise autrement au niveau de la CAHC, donc ça sera 800 000 cette année, 800 000 l'année prochaine et le reste en 2023, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Donc ce sont ces 800 000 € qui vont faire l'objet d'un prêt, c'est ça ?

Madame le Maire : Non, Monsieur DORNE, je vous ai dit qu'on ne faisait pas de prêt. C'est ce qui se dit dans Evin mais on ne fait pas de prêt, si je peux me permettre, pour les travaux rue Basly et Lamendin.

Monsieur DORNE : Vous faites comment, alors, pour ces 800 000 € ?

Madame le Maire : C'est payé directement, Monsieur DORNE. En fait, là, on va le payer à la CAHC. On paye la CAHC. C'est-à-dire que la CAHC a avancé des fonds et on rembourse à la CAHC, mais on ne fait pas de prêt pour payer la CAHC.

Monsieur DORNE : Mais vous remboursez comment, la CAHC ? Avec quels fonds ?

Madame le Maire : Les 800 000 € qu'on a avancés, ça sera 800 000 € cette année, 800 000 € l'année prochaine, et le reste en 2023.

Monsieur DORNE : Ce sont des fonds que vous avez ?

Madame le Maire : Là vous êtes sur quoi ? On parle des 800 000 € des travaux rue Lamendin.

Monsieur DORNE : Oui, tout à fait, on est sur la même longueur d'onde.

Madame le Maire : Oui, donc je vous dis, on va payer directement à la CAHC, on ne fait pas d'emprunt pour payer la CAHC. C'est la même somme mais ça n'a rien à voir avec l'emprunt, il ne faut pas tout confondre. En fait c'est ce qui se dit dans Evin, et là je peux vous assurer que la somme... Si si, j'ai été interpellée déjà ce weekend...

Monsieur DORNE : Je vous demande de quels fonds viennent les 800 000 €, je vous demande si les 800 000 € vous les avez ?

Madame le Maire : Mais oui, donc on les donne directement à la CAHC. Alors on n'a pas emprunté les 800 000 € pour les paiements de la rue Lamendin et Basly.

Monsieur DORNE : D'accord donc l'emprunt que vous souhaitez faire c'est pour quoi ? C'est lié à quoi ?

Madame le maire : Pour les projets futurs, Monsieur, et si on ne peut pas contracter cet emprunt-là, on ne fera pas forcément tous les projets futurs. Il va falloir qu'on se mette des barrières, et les élus autour de la table sont informés.

Monsieur DORNE : D'autre part, au niveau des dépenses (inaudible) sur le tableau, celui qui est pour moi le plus parlant, les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement donc 68,2% donc par rapport à 2020, 20% d'augmentation, comment vous expliquez cette - parce que là ça a été très succinct, je pense, au niveau des explications - comment vous expliquez cette augmentation, sachant qu'en plus si après on se réfère au tableau des effectifs, donc 2020 c'était 133 personnes et 2021 c'est 103 personnes, donc comment vous expliquez cette dépense du personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement ?

Madame le Maire : C'est ce que je vous disais tout à l'heure par rapport au COVID, on n'a pas fait de brassage, donc on a pris des contrats supplémentaires, on a, que ce soit au niveau des centres de loisirs, au niveau de la cantine, parce que pour votre information au niveau cantine les enfants ne pouvaient pas être mélangés, ils étaient par classes, ils ne pouvaient pas être mélangés donc il y avait un animateur par rangée. Qu'est-ce qu'il y avait encore ? Les heures supplémentaires, oui il y avait des heures supplémentaires, mais après voilà, quand j'entends vos dires qu'on a fait un rapport succinct, il y a quand même le rapport budgétaire qui fait 34 pages, par rapport au rapport...

Monsieur DORNE : Non je n'ai pas dit que votre rapport était succinct, j'ai dit que vos explications étaient succinctes, c'est différent...

Madame le Maire : Par rapport au tableau, je vais reprendre mon petit tableau parce qu'on ne le voit pas forcément, je vais reprendre le tableau qui est là. Alors, au niveau des dépenses-analyses, analyses par chapitre, vous voyez les différents chapitres, au niveau du chapitre 011, complètement sur votre gauche, donc quand vous voyez tout ce qui a été dépensé au niveau caractère général, quand je parle caractère général, c'est tout ce qui est achats de fournitures, de l'eau, au niveau de l'essence, tout ce qu'on peut globaliser, les fluides et autres, donc vous voyez quand même qu'on a bien travaillé sur le budget, quand vous voyez la différence entre 2 151 000 € et 762 000 €, voilà, donc il y a déjà une baisse énorme concernant le caractère général. C'est vrai qu'au niveau du chapitre 012, on s'aperçoit qu'on est à peu près sur le même graphique, on a 30 à 40 000 € en moins, vous voyez il y a quand même des efforts à faire au niveau des charges du personnel mais après comme je dis je ne vais pas mettre des personnes, là, pour l'instant, on est en train de travailler dessus, on va revoir par rapport au travail effectué par les personnes et au niveau des missions de chacun, retravailler dans l'ensemble au niveau de l'ensemble du personnel, mais à la date d'aujourd'hui, je ne peux pas vous l'expliquer, c'est ce que je disais, c'est sûrement, il y a les heures supplémentaires, ça c'est certain, vous avez le non-brassage, depuis septembre 2021, alors que l'Etat nous avait demandé de le faire depuis novembre 2021 mais depuis septembre, depuis la rentrée scolaire on ne fait plus de brassage au niveau de la cantine. Donc c'est pareil au niveau des centres, que ce soit les centres, pareil, on ne mélange pas les enfants, car mettons des enfants qui ont 6 ans ou autres, on ne les mélange pas, c'est pour ça qu'on a eu au niveau des écoles, c'est pour ça qu'on a eu aussi la perte de fréquentation au niveau des enfants, puisqu'il y a des enfants qui se retrouvaient en groupes de deux, d'autres en groupes de six, et du coup je sais qu'il y a des personnes qui nous ont interpellés en disant qu'ils retireraient leurs gamins parce que ne rester qu'à deux pour faire des animations c'est pas vraiment très correct. J'ai même une élue qui peut vous le dire, qu'elle a retiré sa fille, je ne vais pas la citer mais voilà, je ne sais pas comment, à part ce que je viens de vous dire, Monsieur DORNE, je ne sais pas comment l'expliquer, en fait, au niveau de cette charge du personnel. Mais on y travaille.

Monsieur DORNE : Mais d'autre part, dans le rapport, donc je voudrais avoir des précisions lorsque vous avez évoqué notamment le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » donc il est spécifié qu'effectivement c'était porté sur le règlement (inaudible) mais les procédures normalement sont en cours. Il me semble qu'effectivement ça avait déjà été le cas, je voudrais savoir, lorsque vous dites « des procédures sont en cours », je pense qu'il s'agit certainement de loyers impayés, probablement, donc je voudrais savoir si vous avez des compléments d'information sur l'arriéré de ces loyers impayés. Est-ce que ces retards remontent à un an, deux ans, à six mois ? Pourriez-vous éventuellement évaluer le préjudice financier subi par la commune ?

Madame le Maire : Oui, il y a des remontées de 4 ans et 2 ans en arrière.

Monsieur DORNE : Remontée de 4 ans, et la procédure n'a toujours rien donné depuis 4 ans ?

Madame le Maire : Non, non, il y avait quelqu'un, malheureusement, je vous dis, avec ses problèmes de santé, malheureusement elle n'a pas pu continuer ses dossiers mais on est remontés sur des problèmes de 4 ans et 2 ans en arrière, Monsieur DORNE. Au niveau de tout ce qui est fermages, loyers, locations et autres.

Monsieur DORNE : Parce qu'on a une idée entre guillemets, du patrimoine immobilier que détient la commune, justement, de ce que peut représenter en revenu locatif le patrimoine immobilier de la commune justement, qui sera porté à la connaissance de tous ?

Madame le Maire : Au niveau - on peut en parler en Commission - concernant tout ce qui est fermages et tout ça, mais le locatif, ça il faudra qu'on revoie au niveau des montants, ça on pourrait ... Il y a les fermages, il y a les locations de garages, les locations de maisons, il y a un bail qui n'a pas été poursuivi depuis 2018, donc ça on a vu le prestataire, une personne qui travaille sur notre commune et du coup on a demandé de faire un peu en global, et on va refaire une convention parce que la convention n'existe plus à l'heure actuelle non plus. En fait, oui, chaque année, c'est vrai, Madame MARIINI, même pour les fermages il y a des indexations donc on ne peut pas... On peut vous donner un montant mais on a une indexation chaque année, en fait, donc ça dépend en fait ce qu'on nous demande d'indexer, en fait.

Madame KACZMAREK : Mais à peu près ?

Madame le Maire : Mais ça on peut vous le transmettre, il n'y a pas de souci. On vous le transmettra.

Monsieur DORNE : Oui parce que je suppose que ça n'a pas été dit, ça doit être assez conséquent, justement, au niveau des loyers impayés, donc...

Madame le Maire : Il faut qu'on régularise, ça je vous rejoins, Monsieur DORNE. Mais on y travaille.

Monsieur DORNE : D'autre part, toujours au niveau du chapitre 73, donc « impôts et taxes », je profite de l'occasion qu'on est dans le ROB, donc c'est dans « questions diverses », une question diverse qu'on a posée, que le groupe a posée mais peut-être qu'on aura déjà la réponse. Effectivement, il est indéniable que la non-compensation de l'Etat pour l'abattement Metaleurop, enfin que l'Etat n'a pas, disons, garanti ses responsabilités pour le versement de cette compensation, dans deux semaines le Tribunal Administratif de Lille va donner une réponse, une décision de justice, donc dans l'hypothèse où malheureusement cette réponse est négative, c'était le cas notamment pour les particuliers qui ont fait appel, ça sera peut-être malheureusement le cas pour les collectivités, déjà première chose, est-ce que vous envisagez dans le dernier recours de faire appel éventuellement de cette décision de justice, et deuxièmement, est-ce que donc, puisque le rapporteur public a, disons, précisé qu'éventuellement, l'abattement conseillé justement par les communes était facultatif, est-ce que dans l'hypothèse où l'Etat n'assumerait pas cette responsabilité, vous seriez éventuellement amenée à remettre en cause, justement, la décision d'accord de cet abattement aux administrés concernés ?

Madame le Maire : Alors il y a plusieurs questions, alors déjà en fait au niveau de notre représentation c'est un avocat qui a été pris avec la commune de Courcelles, Noyelles, Evin et la CAHC donc c'est un avocat commun donc là pour l'instant il n'y a que les dossiers de Courcelles et d'Evin qui sont passés et prochainement ça sera Noyelles-Godault et la CAHC. Je ne sais pas pourquoi les 4 dossiers ne sont pas passés en même temps, c'est la question qu'on se pose, mais par contre, déjà, j'avais reçu un courrier de la Préfecture, je n'ai plus en tête, en 2019, oui il me semble, déjà à l'époque ils me demandaient de faire annuler la délibération qu'on avait prise en 2017-2018, donc on a botté en touche puisqu'on a pris derrière un avocat

donc à la date d'aujourd'hui cette décision je ne la prendrai pas seule puisqu'il y a d'autres communes concernées également ainsi que la CAHC donc après le retour de ce qu'il se passe au Tribunal Administratif, ça sera de nouveau je pense un rendez-vous avec ces communes en fait embêtées par cette commission avec Metaleurop. Donc je ne prendrai pas en tout cas la décision pour l'instant.

Monsieur DORNE : Très bien. D'autre part, je continue, je continue toujours, donc au niveau du ROB, j'ai vu que vous envisagiez donc de mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, donc ça figure en page 25 du ROB. Qui va effectuer cette démarche ? Est-ce que c'est une démarche qui va être effectuée en interne ou est-ce que vous allez passer également par un cabinet de prestataire extérieur, puisque cette démarche, je suppose, doit se livrer certainement peut-être à ce qu'on appelle une cartographie des effectifs avec peut-être les sous-effectifs etc... Une étude sur l'activité, enfin c'est ce genre de choses qui ont déjà été données notamment dans la Fonction Publique Nationale, donc également allez-vous travailler avec ce qu'on appelle le référent local de tout ce qui est compétences territoriales, c'est-à-dire un petit peu le catalogue de tous les postes qui existent en matière de collectivités ?

Madame le Maire : Oui, pour votre information, on travaille déjà sur le catalogue, au niveau collectivité, mais non, on ne fera pas appel à un prestataire extérieur pour travailler au niveau personnel, non.

Monsieur DORNE : D'accord, donc qui va se charger de... ce sera Madame la DGS qui va se charger, je suppose, de cette démarche ?

Madame le Maire : Tout à fait, oui.

Madame KACZMAREK : Oui, je me permets de rebondir sur ce point-là puisqu'effectivement tout à l'heure on a évoqué la question des formations des agents donc voilà, dans vos objectifs 2022, je pense qu'il y a vraiment une réflexion à amener et je pense que vous allez la mener, en tout cas je l'espère, sur l'adéquation entre les compétences des agents que vous avez actuellement, et, vous le dites, en plus, par rapport aux besoins des habitants, aux besoins de notre commune. Donc je pense, j'insiste peut-être, mais la question de l'urbanisme peut être aussi un point pour éviter à l'avenir pour les années prochaines de dépenser avec un prestataire privé. Alors effectivement je vois aussi la difficulté parfois d'amener les agents en formation mais je pense que si c'est pour eux et pour développer leurs propres compétences, enfin ça me paraîtrait un peu bizarre que les agents ne veuillent pas partir en formation. C'est juste une remarque.

Madame le Maire : Non, en fait c'est le cas, si je peux me permettre, Madame KACZMAREK, il y a des personnes qui ne veulent pas partir donc il y en a qui me parlent de mobilité parce que les formations ne sont pas à côté, mais bon, après quand on veut, voilà, justement au niveau formation compléter des compétences, si je peux me permettre, on les fait ces formations, mais après, voilà, c'est ce que je vous dis, les agents ne veulent pas faire ces formations, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Après c'est une idée aussi de pouvoir les promouvoir en avancement etc, c'est aussi une question d'avancement de grade pour les agents.

Madame le Maire : Oui, l'avancement de grade c'est sur concours, par contre après ils avancent si je peux me permettre, niveau échelon, mais ça c'est le Centre de Gestion qui... c'est le niveau d'échelon, ce n'est pas tout à fait pareil mais au niveau des grades, par contre ils sont obligés de passer un concours.

Madame KACZMAREK : Mais en même temps il peut y avoir aussi l'avancement interne en fonction de la qualité du travail mené par les agents ?

Madame le Maire : Je vais laisser la parole, parce que là c'est par rapport aux missions, en fait, des agents.

Madame MARIINI : Par rapport aux missions dans la Fonction Publique Territoriale, il y a des avancements, donc des avancements d'échelons qui sont liés effectivement au tableau indiciaire, on n'a pas de souci par rapport à ça, après tout ce qui est avancement de grade, c'est lié aux concours, donc l'essentiel, comme on l'a vu, pour permettre le graphique qu'on a vu tout à l'heure, aux agents, on l'a mis dans le ROB, ce sont essentiellement des adjoints administratifs, qui n'ont pas forcément le concours donc le passage à la première classe déjà nécessite aujourd'hui un concours. En fonction du passage de grade, ou c'est l'avancement au concours, il peut dans le cadre du concours, donc il y a un concours ce qu'on appelle « externe », il y a le concours interne, c'est-à-dire avec d'autres épreuves en fonction de l'ancienneté qu'on a dans la Fonction Publique Territoriale, et après il y a ce qu'on appelle la troisième voie avec un nombre plus restreint de postes qui est possible, j'allais dire, là il faut avoir une expérience encore plus approfondie. Donc voilà pour les points. Moi je voudrais juste préciser un petit point si vous me le permettez, par rapport à – parce que j'ai bien compris votre intervention sur notre prestataire- il faut vous dire qu'en urbanisme on a des gens déjà très compétents, on a perdu une agente et sur la collectivité, on a fait un point justement avec ce prestataire sur nos chiffres étant donné les permis de construire avec le développement des lotissements récents, on a une activité aujourd'hui qui est supérieure aux communes de notre strate. Donc c'est pour ça aussi qu'on prend un prestataire extérieur en droit des sols pour l'instant avec cette ampleur et ce montant-là.

Madame KACZMAREK : Donc peut-être qu'à l'avenir ce ne sera plus forcément nécessaire ?

Madame MARIINI : En tout cas pas pour ce montant.

Madame le Maire : Pas pour le montant... Parce que le montant c'est en fonction des PC, des CU et au niveau des aménagements...Je ne sais plus le nom.

Madame MARIINI : Les DICT.

Madame le Maire : Voilà, les DICT, tout ça, donc en fait en fonction des constructions et autres, ça donne des chiffres ; là vous avez encore des constructions le long de la rue Jean Jaurès, c'est sûr qu'après on n'en aura plus, des constructions donc le montant d'URBADS va baisser en fonction de notre demande. Mais là c'est sûr que par rapport à tout ce qui est en cours au niveau communal il y a encore des maisons au niveau de chez Maubert, quand vous sortez d'Evin, sur le côté gauche clos du Moulin en fait, donc il y a toutes ces zones-là encore à travailler donc on a encore besoin pour l'instant de la société URBADS. D'autres demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ? Monsieur DORNE ? Non, allez-y, Monsieur, j'avais vu Madame TAHAR-CHAOUCH, je n'avais pas fait attention, allez-y.

Monsieur DORNE : Oui, pour compléter au niveau de l'épargne, donc 2020 épargne nette en pourcentage à 11%, 2021 2% donc vous expliquez que l'épargne de la collectivité en 2020 (inaudible) résultats budgétaires et financiers. N'est-ce pas dû possiblement au fait de la vente peut-être de la Friche Renard ?

Madame le Maire : Oui, il y a eu une décision modificative, si, c'est aussi dû à la Friche Renard, à la vente.

Monsieur DORNE : C'est un point qui aurait dû être précisé, effectivement, pour l'épargne.

Madame le Maire : Alors, on l'a mis à plusieurs endroits,

Monsieur DORNE : On retrouve l'influence de la Friche Renard en plusieurs endroits, bien évidemment, en 2020 et l'année suivante.

Madame le Maire : Mais je parle toujours de la décision modificative en fait, si elle est modificative, bien sûr c'est par rapport à cette vente, en fait.

Monsieur DORNE : D'accord, et d'autre part, donc également, donc il est précisé qu'en 2025, au niveau de la dette, le capital passera sous le seuil du million d'euros, à condition de ne pas réemprunter. Or, apparemment vous voulez quand même emprunter. Ce n'est pas un peu paradoxal ? Eh bien effectivement cet objectif est-ce que vous pourrez l'atteindre en 2025 ou pas, parce que si vous réempruntez il ne sera pas forcément atteint par rapport à ce que vous définissez, donc c'est peut-être un paradoxe, là.

Madame le Maire : Oui, en fonction de ce qu'on voudrait réaliser, il faudrait qu'on réemprunte. Ça c'est certain.

Monsieur DORNE : On l'a bien compris.

Madame le Maire : Donc c'est paradoxal, c'est vrai que là je vous parle de 2025 parce que c'est par rapport au niveau des emprunts actuels, mais c'est sûr que voilà, il faudra qu'on réétudie en fonction de si on réemprunte, là je pense que ce serait pour ce second semestre, mais on réétudiera ça à ce moment-là. Avec l'audit, le prestataire extérieur, la société Orphéa, pardon.

Monsieur DORNE : Tout à fait, donc pour conclure, si on a bien lu, l'estimation des recettes de fonctionnement, le plafond est de 3 424 624 € et les dépenses de fonctionnement de 3 166 206 € ce qui nous fait donc un excédent de 258 418 €. Justement je voulais vous poser la question : est-ce que vous avez calculé votre capacité d'auto-financement à partir de cet excédent ? Sachant que le remboursement prévu au niveau de l'emprunt pour 2022 est de 284 476 €, ce qui permettrait effectivement cette capacité d'auto-financement.

Madame le Maire : Ça, vous aurez les informations au prochain Conseil, en fait.

Monsieur DORNE : On a voté directement à partir du rapport d'orientation budgétaire

Madame le Maire : Ça sera par rapport à l'excédent reporté, là vous aurez plus d'informations.

Monsieur DORNE : Parce que la capacité d'auto-financement, elle risque quand même de, avec l'emprunt, d'être relativement minime, pour dire.

Madame le Maire : On est d'accord.

Monsieur DORNE : On est d'accord.

Madame le Maire : Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je reviens sur les 800 000 € en fait, deux rues, entre autres, donc en fait cette année il y aura 800 000 € de remboursés à la CAHC (donc en 2022), 2023 : 800 000 € également, et donc 2024...300 000 € ? Non ?

Madame le Maire : On aura moins par rapport à la délibération qu'on avait prise, donc là c'était 1 984 000 €, de mémoire, j'ai de la mémoire, ça me rassure, en fait c'est sur un montant global de 1 984 000, donc là vous avez 1,6 million qu'il faut soustraire. Voilà, donc là vous aurez 384 000 € en 2024.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc du coup, là en 2022, les 800 000 € vous les remboursez à la CAHC directement, vous avez déjà les 800 000 € entre guillemets sur le compte mairie que vous pouvez rembourser, et donc pour 2023 également c'est déjà ... ou alors, comme on parlait d'emprunt, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu par rapport à ça ?

Madame le Maire : En fait, oui, au niveau de l'emprunt il y aura sûrement une partie de ces 800 000 € en 2023 en fait donc affectés avec d'autres travaux prévus.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup, je me permets de rebondir sur une décision vue tout à l'heure, la décision n°13 concernant l'audit de la dette de la commune. Et ça correspond à quoi précisément, comme « audit de dette » ?

Madame le Maire : Donc en fait on a fait appel à un prestataire extérieur donc on lui donne tous les éléments de la commune donc il nous demande tout ce qui est compte de gestion, compte administratif depuis 2017, en fait. Du coup il refait le point au niveau de la commune sur tous les éléments qu'on peut lui apporter, et en fonction de ça on va retravailler aussi au niveau des emprunts déjà en cours et on va travailler sur les autres emprunts aussi. Parce que ça ne sera pas... pour l'emprunt, ce n'est pas 800 000 € chez une banque, en fait, il y en aura plusieurs à mon avis, par rapport aux projets il y a des banques qui ne prennent pas en compte la somme globale, mais par contre ils prennent en fonction du projet, admettons 200 000 € pour tel projet, 300 000 € pour tel projet, voilà... Et il va retravailler aussi le taux, les taux et tout ce qui est contrats, emplois et autres.

Monsieur DORNE : Vous envisagez donc une renégociation des...

Madame le Maire : Des emprunts actuels ? Tout à fait. Ah oui, tout à fait.

Monsieur DORNE : En 2020, justement, les taux ont baissé considérablement, donc c'était le cas pour notamment la plupart des collectivités, donc effectivement c'est le bon moment certainement pour renégocier ces prêts... Surtout qu'il y aurait une estimation de la dette de 13 ans comme vous l'avez précisé.

Madame le Maire : Voilà, sachant qu'en plus pour votre information, les emprunts, en fait, on a tous les emprunts au mois de janvier. Donc ça veut dire que tout est retiré déjà au mois de

janvier, une bonne partie, et après il faut réussir à... La maintenant il y en a un qu'on a modifié, mais en fait généralement tous les emprunts, tout ce qui était capital dont intérêts, c'était retiré au mois de janvier, donc je peux vous dire que là on a déjà travaillé sur un et il y a les autres à voir si on peut les... pas forcément les mettre tous au mois de janvier mais décaler au niveau du mois en fait, pour pas que tous les emprunts tombent en même temps.

Monsieur DORNE : D'accord, et pour votre futur prêt, vous avez déjà prospecté au niveau banques selon leurs propositions de taux d'intérêt ?

Madame le Maire : Donc là, on a demandé à la société Orphéa de nous accompagner à ce sujet. Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je reviens, c'est juste pour savoir en fait, ça m'intrigue un petit peu, les 800 000 € de remboursement, ils viennent d'où en fait ? De la construction que vous allez rembourser, à la CAHC ?

Madame le Maire : Pour les rues Lamendin et Jean Jaurès ? C'est 800 000 € qu'on a sur le budget. Je n'ai pas compris, en fait, excusez-moi, vous pouvez répéter ? C'est ça, donc en fait oui, au niveau du budget, on va payer avec le budget. Oui, en fait tous les travaux ne sont pas pris en charge en globalité, c'est ce que je disais. Une partie, on a 50 % en fait, par rapport à la CAHC parce qu'il y a plus de 5 millions de travaux au niveau des rues, et là je compte un million, allez je vais dire 2 millions de travaux au niveau communal. Mais il y a 5 millions de travaux prévus au niveau de la rue Jean Jaurès et Lamendin. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci, Madame le Maire, je voudrais simplement revenir sur l'intervention de Monsieur DORNE il y a quelques instants, il a parlé de renégociation des taux mais sauf erreur de ma part, on l'avait vu en Commission, on avait dit que ce n'était pas du tout ça l'objet, on ne pouvait pas renégocier les taux. On est d'accord ? Surtout pour les collectivités, c'est pas du tout ça, là en fait l'idée c'est de payer entre guillemets une avance au capital et de tout renégocier.

Madame le Maire : Oui, on va quand même redemander au niveau des taux mais c'est par rapport au capital. Tout à fait.

Madame MARIINI : Il y a des clauses dans nos prêts, justement, à anticiper, c'est surtout par rapport à ça que le calcul doit être fait. On l'avait dit en Commission.

Monsieur BOUYA : Pas de souci. Je voudrais simplement revenir sur 2-3 éléments, on les a peut-être vus en Commission, je ne me souviens plus, et il y avait également des précisions que j'avais demandées en Commission. C'était un point « Dépenses d'équipement » en brut, je remarque qu'en 2021 on est à 61 avec une moyenne nationale de strate à 294, dépenses d'équipement brute sur la population qui est extrêmement faible au final, pour Evin, à la limite du pathétique, parce que c'est quasiment 4 fois moins que la moyenne de la strate. Comment est-ce qu'on explique cela étant donné que cet équipement-là sert pour le service public simplement ?

Madame le Maire : En fait, oui, sur 2021, on est à 61 mais c'est vrai qu'il y a une augmentation depuis 2017 quand même, Monsieur BOUYA, si je peux me permettre, donc après on y travaille mais sachant que les services sont toujours au niveau des bâtiments, ils sont toujours, les avis

sont rendus. Moi je vois la comparaison, vous voyez, 2017/2020, il y a quand même 41 € en plus par rapport à 2017, par habitant.

Monsieur BOUYA : Je vois bien que vous vous félicitez du bilan de 2017 par rapport à 2021 mais 20 à 61, ce n'est pas non plus énorme. Ensuite, je m'étonnais également finalement de la dotation globale de fonctionnement par habitant également, qui est – je suis désolé de revenir sur certains points - qui est finalement élevée par rapport à la moyenne de la strate, et voilà, le manque d'adéquation avec « dépenses d'équipement » et on en est loin donc c'est assez paradoxal, au final.

Madame le Maire : Oui, sachant qu'on a quand même une baisse de la dotation de solidarité globale de 35 561 €, Monsieur BOUYA, et aussi de recette dans le chapitre 74, une baisse de 30 940 € pour 144 000 € l'an dernier, donc vous voyez on a quand même des baisses donc à surveiller aussi par rapport à toutes ces dotations et ces recettes.

Monsieur BOUYA : Oui, je suis d'accord, ça baisse, la dotation globale mais elle reste supérieure, largement, à la strate. Je ne vais pas revenir finalement sur les dépenses de personnel, ça a déjà été vu. Je reviendrai simplement sur la marge d'auto-financement, je vais relire votre phrase : « Le rapport entre les charges courantes augmentées de la réalité de la dette et les recettes courantes reste bien inférieur à 100 ». Excusez-moi, on est à 97,70, donc on est à 100.

Madame le Maire : On aurait dû mettre 98%, c'est ça ?

Monsieur BOUYA : Non mais je veux dire, on ne peut pas sur ça statuer sur le fait qu'on est en bonne santé en termes de dette ou quoi que ce soit, c'est ça que je voulais dire. Ensuite, également, juste on n'a pas parlé de vos objectifs en termes de stabilité fiscale, enfin, on en a parlé nous, en Commission, bien évidemment, mais je voulais simplement revenir sur les impositions directes, donc on est largement en-dessous, finalement, de la strate, on a discuté aussi, notamment, du fait que c'était dû aussi à l'abattement Metaleurop, et finalement ici il n'y aura aucune marge de manœuvre parce qu'on n'augmentera pas, et d'autant qu'au final en termes de taux, on est déjà au-dessus des taux de la strate, en taux sur le bâti, le non-bâti...

Madame le Maire : Non, je ne pense pas...

Monsieur BOUYA : Si, j'ai vérifié.

Madame le Maire : Vous avez vérifié ? Moi, je n'ai pas regardé, Monsieur...

Monsieur BOUYA : on est à 15,95 et au niveau de la strate c'est 14, ensuite on est à 26,57 et sur le non-bâti on est à 90 et la moyenne de la strate c'est 50. Ce point finalement nous handicape énormément. Cette non-compensation...

Madame le Maire : La non-compensation, depuis 2018, on est d'accord. Je vous l'ai dit, c'est 160 000 € depuis 2018 qu'on perd au niveau du budget. On va regarder au niveau des taux et on reviendra vers vous par rapport à ce que vous venez de nous dire, parce que là je ne les ai pas en tête.

Monsieur BOUYA : Et enfin, oui, je voulais simplement revenir sur... Vous aviez dit que vous expliqueriez, on parlait des dépenses de fonctionnement, vous vous souvenez, on avait dit que

finalement la dotation de solidarité globale ne bougeait pas trop, pareil pour la dotation globale de fonctionnement et vous deviez nous donner l'explication par rapport à la dotation nationale de péréquation, pourquoi elle avait autant diminué.

Madame le Maire : Non, la seule différence, Monsieur, ce que je vous ai dit, c'est que depuis mars 2014, on avait, je sais plus la somme exacte, mais on n'a plus au niveau de la CAHC, on n'a rien, on a zéro euro de dotation concernant ce que vous venez de me dire, en fait.

Monsieur BOUYA : Non, je ne parle pas de la compensation.

Madame le Maire : Parce que depuis 2014 on n'a plus rien de la CAHC. Concernant la dotation de péréquation, c'est ça ?

Monsieur BOUYA : C'est ça.

Madame MARIINI : C'est ce qu'on a évoqué en Commission avec les membres, c'est quelque chose où on a déjà interrogé les services de l'Etat, la DGFIP. On a interrogé la DGFIP, c'est un calcul compliqué, c'est ce que je vous disais en Commission, par contre j'ai retrouvé la circulaire que je pourrai vous transmettre. Je veux bien qu'on en débattenne là, mais il y a une circulaire en fait qui fixe les choses, mais on n'arrive pas forcément à obtenir le calcul, si c'est ça que vous soulevez.

Monsieur BOUYA : C'est ça, c'est ça. Parce que moi j'avais trouvé autre chose au-delà du calcul, mais la logique finalement de cette loi ; de toute façon c'est ça qui m'intéressait, c'était finalement lié au potentiel fiscal de chaque de chaque commune, ensuite c'est comparé les unes aux autres, après on a un potentiel fiscal qui devrait être supérieur d'une certaine manière, c'est pour ça qu'on ne l'a pas eu, si j'ai bien compris ?

Madame MARIINI : Il n'y a pas que le potentiel fiscal, il y a le potentiel fiscal, il y a la population, il y a différents points qui sont mis en évidence par rapport à ça.

Madame le Maire : Il y a 13 points mais du coup je ne les ai plus en tête.

Monsieur BOUYA : N'hésitez pas à nous envoyer les documents.

Madame le Maire : On vous enverra, oui.

Monsieur BOUYA : Oui, le deuxième point c'était la compensation, on en avait discuté, vous aviez dit que dans le cadre du pacte fiscal et financier avec la CAHC vous essayeriez de renégocier, est-ce que c'est toujours...

Madame le Maire : C'est toujours le cas, on a un séminaire samedi matin, Monsieur BOUYA, à ce sujet.

Monsieur BOUYA : Je l'ai évoqué avec Monsieur VASSEUR à l'école avant-hier, me semble-t-il, on est la seule commune de la CAHC à ne pas bénéficier de cette compensation.

Madame le Maire : Tout à fait. Depuis 2014, oui, depuis mars 2014.

Monsieur DORNE : C'est dû à quoi ? Comment se passe la répartition justement au niveau des 14 communes de la CAHC, justement pour cette attribution ?

Madame le Maire : Alors c'est en fonction de, d'après ce que j'ai compris c'est en fonction de transfert des compétences et nous on n'a pas de transfert de compétences et en 2014 on était déficitaire. Alors, je l'ai plus en tête, je ne vais pas vous dire le montant, je sais que je l'ai, je pourrai vous le communiquer, c'était une délibération qui a été prise au Conseil Communautaire de la CAHC en mars 2014, ça j'en suis certaine parce que j'avais pris des notes, et depuis ce temps-là on n'a plus de compensation, en fait. Et comme on est dans le négatif, on n'aura jamais plus de compensation et à chaque fois- Monsieur VASSEUR pourrait le dire - à chaque fois je leur dis : « Mais comment ça se fait qu'il y ait des communes qui aient plus de 100 000 € et nous, à Evin, on se retrouve avec zéro ? ». Et on en a encore parlé dernièrement suite à ce pacte financier. Je n'ai plus le montant en tête, c'était vraiment un montant minime, je crois que ce n'était même pas... Il faut que je reprenne mes notes et je vous le communiquerai. Oui, Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : J'ai juste deux autres questions, rapidement, c'est sur la partie « épargne », juste pour revenir sur... J'ai encore été étonné ce matin, je n'ai pas percuté dans un premier temps, mais finalement tous vos tableaux sont sur 5 ans, il n'y a que celui-là qui est sur 3 ans.

Madame le Maire : Au niveau de l'épargne ?

Monsieur BOUYA : Oui, c'est ça. C'est compliqué finalement, étant donné que l'année 2020, elle ne sert un peu à rien parce que c'est une année exceptionnelle, on ne peut pas vraiment faire de tendance.

Madame MARIINI : On a fait le tableau sur 3 exercices, on a l'épargne. Je vous avais expliqué le calcul, autant la dotation nationale de péréquation, je ne suis pas... Mais ça on peut vous faire les calculs si vous le souhaitez.

Monsieur BOUYA : Non, non, c'était simplement pour ce point-là et pour préciser par rapport aux 6% que représente la part entre guillemets qui peut être consacrée pour investir et rembourser la dette, d'une certaine manière c'est ça un peu, « l'épargne brute », là on est à 6% donc c'est 3 fois moins finalement que la strate moyenne donc... Et là on envisage de s'endetter encore plus donc on a des marges de manœuvre entre guillemets vraiment très restreintes, d'une certaine manière. D'autant que si je mets ça en adéquation avec le dernier point qui est la dette, la dette qui – je ne vois pas le document - la capacité de désendettement sera de 13 ans le 31 décembre 2021, sachant que les entre guillemets, les (inaudible)disent qu'une capacité de désendettement dépassant 11-12 ans, ça devient déjà un petit peu critique d'une certaine manière.

Madame le Maire : Parce qu'en fait, parce qu'on avait calculé tout ce qui était taux en interne, par rapport aux épargnes. Après, si, vous pouvez le communiquer, Madame MARIINI.

Madame MARIINI : Donc là on a les taux d'épargne depuis 2017, donc on a l'épargne brute et l'épargne nette, elles étaient relativement faibles en 2017, elle était à peine de 1% brute, elle était négative en taux d'épargne nette ; en 2018 on passe à 2% pour l'épargne brute et à -3 pour l'épargne nette, et puis après 2019, 2020, 2021. C'était les 2 années. Après, par rapport à ce que vous évoquiez, le chiffre que vous évoquiez sur l'endettement, c'est un chiffre national qui est donné dans le cadre de l'ensemble des collectivités, y compris, je viens de dire l'ensemble des

collectivités, pas des communes, là j'insiste, c'est-à-dire que ça prend aussi tout ce qui est intercommunalité, en fonction des intercommunalités on a eu d'ailleurs des plans à signer avec l'Etat par rapport à l'endettement, des engagements à prendre par rapport à ça, nous il faut relativiser quand même par rapport à notre strate. Après, voilà, les chiffres, je suis d'accord, il y a des chiffres qui pourraient être mieux, on espère, mais les chiffres restent les chiffres.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire. Alors c'est juste pour être pratico-pratique et être claire, donc on a des recettes, donc notre budget de 3 424 624 €, on a des dépenses de 3 166 206 €, ce qui nous fait un excédent de 258 418 €, comment, de là, on enlève aussi les 248 000, non, ok... bref, 258 000, si on reste à 258 418 €, comment on peut payer 800 000€ à la CAHC ?

Madame le Maire : Ils sont en fonctionnement, ils sont pas en... Non mais là vous êtes en fonctionnement, pas en investissement. L'investissement ça n'a rien à voir, Madame TACLET.

Madame KACZMAREK : Justement, allez-y, précisez.

Madame le Maire : Non, tout ce qui est investissement c'est tout ce qui est immobilisations, travaux, des choses comme ça. Tout ce qui est fonctionnement c'est tout ce qui est en case 6, tout ce qui est charges de personnel, achat de fournitures, ce n'est pas le même budget, en fait, si je peux me permettre. Ce n'est pas le même budget mais on a de l'investissement et du fonctionnement.

Madame KACZMAREK : Donc en investissement, on a les 800 000 ?

Madame le Maire : Oui, puisqu'on a la décision modificative et on a plus en investissement qu'en fonctionnement, oui, tout à fait, oui. Il y a l'excédent de l'année dernière, c'est vrai. 569 000, je crois, de mémoire, l'investissement de ... j'ai une bonne mémoire, je sais, les chiffres me parlent. Je crois que c'est 569 000 l'investissement. 556, j'ai inversé les chiffres. Voilà. 556 291, tout à fait. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, d'autres précisions concernant donc les projets d'investissement justement, donc, vous avez préempté le bâtiment 106-106 bis rue Basly, donc c'est le Django, pour un montant de 118 500 €. Vous précisez que sont inscrites les dépenses en partie provisionnées, est-ce que vous avez déjà, donc quel est le montant de cette partie déjà provisionnée, parce qu'à partir du moment où le juge va statuer, donc vous serez obligée de payer comptant, je veux dire, la vente, enfin l'achat.

Madame le Maire : Oui, ça a déjà été provisionné, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Je vous demandais la somme qui a déjà été provisionnée, justement.

Madame le Maire : 118 500 €.

Monsieur DORNE : Pourquoi vous mettez « sera inscrite la dépense en partie provisionnée » ? « En partie » ?

Madame le Maire : Oui, 20 000 ou 27 000 €, je ne sais plus exactement. Je ne sais plus.

Madame MARIINI : On va le retrouver.

Madame le Maire : On va le rechercher. Ce n'est pas sur délibération.

Monsieur DORNE : C'était pour cette précision. A partir du moment où vous précisez « en partie », donc...

Madame MARIINI : C'est 17 775 €.

Madame le Maire : 17 775, voilà, c'est ça.

Madame MARIINI : C'est consigné. On a mis « provisionné », c'est consigné à la Caisse des dépôts, on en a parlé au dernier Conseil.

Madame le Maire : Conseil du 19 janvier, oui.

Monsieur DORNE : Donc ce qui veut dire que si la vente, effectivement, si le juge statue et qu'effectivement la vente s'effectue, ensuite bien sûr, vous êtes parée budgétairement, vous avez prévu le (inaudible). On est d'accord ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait.

Madame MARIINI : Entièrement d'accord.

Monsieur DORNE : C'était ma question.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci, Monsieur DORNE. D'autres demandes d'interventions concernant ce ROB ? On va passer au vote. Qui est pour ce rapport d'orientation budgétaire ?

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°5 : Encaissement des subventions auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et du Conseil Régional dans le cadre de la Politique de la Ville 2022.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR, c'est bien ça. C'est parce qu'il y avait encore des chiffres...

Monsieur VASSEUR : C'est vrai que les chiffres c'est plutôt Madame le Maire, mais pour une fois... Donc encaissement des subventions auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et du Conseil Régional dans le cadre de la Politique de la Ville 2022. Concernant l'action « l'outil numérique au service des jeunes », un montant total de 11 242 € TTC, ANCT pour 5 000 €, soit 44,48 % et le Conseil Régional pour 3 500 € soit 31,13 % au vu des 4 000 € demandés. Pour l'action « Tous ensemble, aménageons la Cité Cornuault », un montant total de 19 392 € TTC, une subvention de l'ANCT de 7 760 € soit 40,02 % et du Conseil Régional de 6 740 € soit 34,76 % des 8 000 € demandés. Pour la troisième action, « Investis-toi et mobilise-toi pour ton permis », un montant total de 8 080 € TTC, l'ANCT et le Conseil Régional pour 3 000 € chacun soit 37,13 %. Voilà.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°6 : Avenant à la convention TFPB (Taxe Foncière des Propriétés Bâties) 2022 avec Maisons & Cités.

Madame le Maire : Donc on avait listé des actions au niveau du bailleur *Maisons & Cités* donc pour votre information, concernant ces actions, il s'agit principalement d'une part d'actualiser le montant pour le projet de cantines solidaires : de 8 000 € on passe à 9 500 €, et d'autre part de reventiler la somme amenée dans le cadre de la dotation via le dispositif Adultes Relais en 2 nouvelles actions portant sur la création de bouledromes, donc 6 000 € en plus, ainsi que la mise en place d'un verger de 1 000 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°4 : Plan d'action contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

Madame BENGRIBA : Merci Madame le Maire. Le plan d'action contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. L'objectif est l'éradication de l'habitat indigne entre divers partenaires : le Préfet, la CAHC, le Conseil Départemental, l'ARS, la CAF, ENEDIS et les communes membres. Repérer et mettre fin aux situations d'habitat indigne sur le périmètre de l'agglomération, permettre aux ménages logés de façon indigne d'accéder à un logement digne et adapté à leur situation, maintenir un parc de logements privés à vocation sociale en privilégiant les travaux avec maintien des ménages dans le logement, et une politique de loyers conventionnés, permettre une remise aux normes des logements occupés par des propriétaires modestes ou défavorisés, lutter de façon générale contre les bailleurs indélicats, et notamment contre les marchands de sommeil organisés qui louent à des familles fragilisées des logements insalubres ou non-décents, faire réaliser des travaux de sortie d'insalubrité des logements par la mise en œuvre de la loi SRU et des dispositifs d'amélioration de l'habitat. C'est aussi contribuer au développement une offre de logement adaptée, notamment pour résoudre les problèmes de suroccupation, insérer le traitement des logements dans le contexte urbain de façon à revaloriser les quartiers et assurer de meilleures conditions de vie, reloger en urgence des familles qui seraient en situation de danger, au regard de leur santé et de leur sécurité dans le logement, repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, soutenir, conseiller et accompagner les propriétaires bailleurs dans leurs travaux.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions pour cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 5 : Avis sur la cession de logements sociaux par Maisons & Cités.

Madame le Maire : Donc concernant la prochaine délibération, c'est l'avis sur la cession de logements sociaux par Maisons et Cités, donc ils nous demandent justement l'avis sur le logement sis 94 rue Zola, c'est pour une vente de logement, donc on peut vous le dire, c'est le locataire prioritaire et ensuite c'est revendu si ce locataire n'est pas intéressé. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : On va passer aux questions du groupe Agir Ensemble sur la sécurité, l'éducation, la communication, propreté, environnement, commerce, travaux, solidarité, et divers. Je vais déjà laisser la parole à Monsieur LIEVAL concernant les travaux.

Monsieur LIEVAL : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : C'est la sécurité.

SECURITE :

Monsieur LIEVAL : C'est la sécurité. Je vais répondre au mieux à vos questions pour tout ce qui concerne Monsieur CAUX. Néanmoins sachez que je suis à votre disposition et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre obligatoirement le Conseil Municipal pour m'interroger ; je suis à votre disposition si vous le voulez, en dehors du Conseil Municipal. La plupart des questions concernent la sécurité puisqu'il y en a 15 en tout, et puis une concernera les travaux. Pour la sécurité, vous m'interpellez au niveau de l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite, c'est fermé pour une raison de sécurité, mais vous me demandez comment on peut garantir autrement l'accès à ce bâtiment public. Il n'y a pas d'autre accès pour l'instant, et ça c'est en raison d'une chute éventuelle d'une planche de rive mais si une personne à mobilité réduite venait à la mairie, elle peut faire une demande au préalable et on s'arrangera pour qu'elle puisse entrer à la mairie. Néanmoins sachez qu'on a eu dernièrement un rendez-vous avec la société qui doit réparer la toiture, ces travaux devraient commencer début avril et s'échelonneront jusqu'à un moment, il y aura un arrêt et ça sera repris au moment de la fermeture des écoles pour placer les échafaudages dans la cour de l'école Blum.

Vous nous interpellez ensuite pour les intempéries récentes. J'imagine que c'est suite à la tempête Eunice. « *La commune envisage-t-elle de faire des demandes de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour aider les habitants à l'indemnisation ?* ». Alors, à ce jour, Madame le Maire et moi-même ne disposons pas d'étude sur le sujet, et si on se rapproche de la presse, c'est loin d'être évident que ce soit reconnu en catastrophe naturelle. Mais néanmoins concernant les dispositions applicables, la commune transmettra les quelques dossiers 3 ou 4, remis par les administrés.

Vous interpellez sur la mise en place d'arbres le long de la pénétrante, alors la pénétrante, pour info, c'est la route départementale 160, qui a été ouverte en 1992. Afin de réduire les effets du vent sur les habitations, notamment suite à la dernière tempête, sachez que la municipalité n'a pas été saisie d'une telle demande, moi personnellement je n'en ai pas eu, Madame le Maire non plus, il est certain que ce vendredi-là, ça a soufflé fort, on espère que ça ne sera pas toujours le cas. Vous évoquez les administrés qui habitent le long de cette route départementale 160, ils sont concernés par la sécurisation de cette route départementale, ça a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 29 septembre et repris dans le cadre des questions en date du 9 décembre. Alors, sachez qu'on a saisi le Conseil du Département, ils sont au courant de cette affaire et on attend leur réponse, on est derrière leur réponse qui tarde à venir.

Concernant la rue Zola, il y a une étude en cours. Comme indiqué, la municipalité reviendra vers les habitants concernés. On est en cours d'étude pour améliorer la circulation sur cette route, sachant que ce n'est pas évident, elle est étroite, il n'y a pas beaucoup de trottoirs, c'est difficilement... Enfin il y a une étude qui est en cours.

Aussi vous m'interpellez, votre interpellation et celle des médecins sur le sujet, qui n'avance pas, d'après vous, pour nous préciser comment on compte faire pour lutter contre la consommation de drogue en pleine journée face au cabinet médical de notre commune. Personnellement, la municipalité n'a pas été sollicitée par les médecins, notamment, sur ce sujet. Personnellement dans la journée, je ne vois pas de trafic à ce niveau-là, je ne sais pas, je ne pense pas qu'il y ait un trafic de stupéfiants à cet endroit-là, je ne pense pas. Il faudra peut-être saisir la Police, je ne sais pas.

Vous nous interpellez pour l'implantation des caméras, on en a déjà parlé au premier Conseil Municipal de juillet 2020, sachez que ça n'a pas été évident, donc ça a trainé parce qu'il y a des accords de la CNIL qui nous ont retardés, et la COVID qui nous a aussi retardés, mais c'est en cours et puis si vous nous posez la question pour les endroits, je ne pense pas que ce soit ici qu'il faille débattre, on verra ça en Commission plutôt que dans cet endroit où c'est repris en vidéo.

Alors ici, de nouveau vous évoquez la présence des motos et des quads sur le teruil, c'est un problème récurrent, ça a déjà été abordé lors de la dernière cellule de veille de février, dans la mesure où l'arrestation de la loi relative à la sécurité pénale et la sécurité intérieure, alors il est désormais possible de saisir les véhicules et la peine est doublée en cas de refus d'obtempérer. Vous avez aussi, tout citoyen, comme je l'ai dit tout à l'heure, la sécurité c'est l'affaire de tous, donc les citoyens ont le pouvoir de téléphoner à la Police, et composer le 17.

Alors nous revenons également sur le problème récurrent de la vitesse excessive des véhicules sur certaines portions de la rue Emile Basly, y a-t-il des contrôles prévus ? Alors ce n'est pas à nous à mettre en place les contrôles, bien sûr, Philippe est bien placé pour savoir comment ça fonctionne, on a adressé des courriers au Commandant Ryckebusch pour qu'il intervienne, mais on ne peut pas les forcer à venir, en tout cas pour ma part, moi, personnellement, j'ai déjà interpellé à plusieurs reprises le Commandant Ryckebusch puisqu'il nous aide contre cette incivilité routière si difficile. Nous, à notre niveau, on ne peut pas faire grand-chose, on ne peut être aidés que par la Police.

Alors, plusieurs problèmes de signalisation routière se posent, vous nous demandez. Et c'est vrai, Cité Cornuault, également au passage de la rue Bizet, vous nous disiez, vous dites, la rue Ravel, la signalisation est défaillante, il y a une absence de panneaux, aux cédez-le-passage, il y a des marquages au sol invisibles. La cité des Victoires, le terre-plein central est-il considéré comme un rond-point ou non ? Ça c'est une autre interrogation. Que comptez-vous faire pour assurer la protection des automobilistes qui sortent de la Cité des Victoires face au Cyrano et dont la visibilité est gênée par les véhicules stationnés sur le trottoir ? Alors vous n'êtes pas sans savoir que le stationnement de la rue Basly, c'est à cheval. Bien souvent, les véhicules ne

sont pas à cheval. Donc effectivement ça gêne la visibilité quand ils ne sont pas à cheval. Concernant la Cité des Victoires, on a mis en place une signalétique, donc on a considéré que cet emplacement était un rond-point. Vous pouvez vérifier que la signalétique était apposée. Alors on profite de cette interpellation pour indiquer que la commune déplore, malheureusement, le vol des panneaux signalétiques. On s'est aperçu que des panneaux... il reste les poteaux donc on a fait notre petite enquête, effectivement les panneaux ont été volés. Après enquête, on s'aperçoit qu'effectivement, on les vole et puis on les revend. Le pire, c'est qu'on ne le voit pas tout de suite. Parce que moi, pas loin de chez moi, l'autre jour quand on a passé la visite avec la SADE pour la rue Basly, je me suis dit : « Tiens, il n'y a pas de.... Il manque un panneau, là ! », et j'ai téléphoné à Geoffroy, il m'a dit : « Oui, oui, il a été volé. » Voilà, concernant la réfection de l'éclairage public, c'est en cours, d'ailleurs ça a été indiqué sur notre bulletin communal, mais comme dans de nombreuses communes du Pas-de-Calais, nous sommes en attente de la validation définitive du dossier par FDE. En fait, c'est FDE qui débloque les financements, n'est-ce pas, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur LIEVAL : Donc on attend, mais tout est prêt, et on espère que ce sera au plus vite, sachant qu'on a informé la population, du démarrage des travaux. Voilà pour ma part, je prenais la parole pour les problèmes au niveau des travaux.

EDUCATION :

Madame le Maire : Madame LEFEBVRE, je vous laisse la parole pour l'éducation, et on passera à Monsieur IDRI.

Madame LEFEBVRE : Concernant la mise en place d'un accompagnement à la scolarité, une étude est en cours à partir du collège dans la mesure où en primaire les devoirs sont facultatifs et restreints.

Monsieur IDRI : Concernant le recrutement d'un responsable à la Maison pour Tous, cela n'est pas envisagé en tant que tel. Pour les horaires d'ouverture, ils ont été adaptés. Comme indiqué dans le cadre de l'intergénérationnel, des associations occupent également les locaux.

Madame LEFEBVRE : Question n°3 : comme déjà indiqué, le projet de labellisation est actuellement en cours, sachant que le dossier majeur reste la mise en place d'une Convention Territoriale Globale au sein de l'agglomération.

Question n°4 : Concernant les colonies, en raison de la crise sanitaire, leur organisation n'est pas envisagée pour le moment, il est certain que la validation auprès des prestataires se faisant des mois auparavant, il est difficile de se projeter et d'envisager des frais sans certitude de mener à bien le projet. La municipalité pourrait l'envisager pour 2023.

Madame le Maire : Concernant la communication, Monsieur VASSEUR, et je reprendrai la parole.

COMMUNICATION :

Monsieur VASSEUR : Vous souhaitez savoir pourquoi la place de Madame CHOUALA a été modifiée dans le listing des Conseillers Municipaux à la date du 22. Je vous rassure, aucune raison particulière, c'est juste une erreur de mise en page, c'est tout. Nous en sommes désolés, ça sera rectifié au prochain.

Madame le Maire : « *Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez indiqué que vous preniez souvent en compte nos remarques lors des commissions, est-il possible de nous identifier les modifications ainsi prises en compte en commissions – hormis les modifications de forme- pour le Conseil Municipal suivant ?* » Donc cette question elle sera traitée conformément à votre demande au prochain Conseil.

Vous m'interpellez sur l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, modifié par délibération lors du Conseil Municipal du 19 janvier. Cette modification a été validée par la majorité sachant que, comme indiqué, la commune d'Evin-Malmaison n'est pas isolée ou spécifique car cette disposition n'est pas reprise dans de nombreux du règlement.

Concernant la question 4, pour la communication.

Vous évoquez la désignation des membres de la Commission Sport/Santé. Comme indiqué en séance, il ne s'agit pas de désigner des suppléants, il s'agit simplement d'acter un ordre de priorités, en cas d'une éventuelle démission, sachant que dans ce cas, comme précédemment, le vote par délibération du Conseil Municipal est obligatoire. Ainsi votre groupe pourra modifier les personnes qu'il souhaite désigner, donc conformément au règlement applicable, il n'y a pas de suppléant en commissions.

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT :

Madame le Maire : Concernant la propreté et l'environnement, je prends la parole en sachant que Monsieur FAUQUEMBERGUE est souffrant. Donc « *suite aux intempéries, des arbres ont été déracinés, notamment près de la salle Dutilleul. Avez-vous prévu de les remplacer ? Qu'en est-il du remplacement des arbres déracinés de la friche Renard ? Pour un arbre déraciné, un autre arbre doit pouvoir être planté.* » D'une part, à notre connaissance, si je ne me trompe pas, on a été y manger ce weekend-là, un seul arbre a été touché par la tempête derrière la salle Dutilleul, sinon vous nous interpellez sur la plantation des arbres, en effet la volonté de la municipalité est réelle, à ce titre j'évoquerai la plantation de ce weekend de plus d'une dizaine d'arbres à la Verte Plaine, dans le cadre de l'opération « des arbres, des naissances », comme la friche Renard, j'évoquerai le sujet avec les responsables.

Pour le contentieux du PIG Métaeurop évoqué longuement en commission en présence d'un membre de votre groupe, la municipalité exprimera sa position une fois le jugement rendu. Ainsi à la lecture du jugement, et après avoir pris attache de notre conseil, commun aux différentes collectivités concernées, je ne manquerai pas de revenir auprès de la population évineoise.

« *Par arrêté préfectoral du Pas-de-Calais en date du 28 mai 2019, le chevalement de la fosse n°8, édifice classé monument historique au patrimoine mondial de l'UNESCO, présenté par ailleurs dans l'agenda de la commune, bénéficie d'un périmètre de protection, conformément aux dispositions de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, article L 121-31. Cette protection implique que tous travaux aux abords d'un monument historique dans un périmètre de 500 mètres, nécessite par conséquent le dépôt d'une autorisation préalable. Il s'avère que la société STB continue son extension et n'est plus très loin du chevalement, quelques dizaines de mètres. Etes-vous en mesure de nous dire si la société a obtenu l'autorisation des Architectes des Bâtiments de France pour continuer son activité dans le périmètre défini de 500 mètres ? En outre, le périmètre de protection recommandé en 2018 d'élaborer un plan d'aménagement aux*

abords du chevalement, malheureusement, encore aujourd'hui cette zone est en situation de détresse et de désolation. Avez-vous conscience que cet état de fait est incompatible avec un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, et si tel est le cas, qu'envisagez-vous pour y remédier ?» Coïncidence ou pas, ça je ne sais pas, sachez que cette réunion a eu lieu la semaine dernière, une réunion sur le sujet que j'attendais depuis plusieurs mois, je reste donc dans l'attente de leur réponse et je ne manquerai pas de revenir vers vous par la suite. Pour la situation de STB, lors des faits je me suis entretenue avec le dirigeant de la société et j'ai également interpellé les services de l'Etat qui m'ont indiqué, je cite : *« qu'il n'est pas interdit de déboiser dans un rayon de 500 mètres autour du chevalement, sachant qu'il y a une obligation de déposer une autorisation de déboisement et de la transmettre aux Architectes des Bâtiments de France pour avis. »* Donc la commune ne dispose d'aucun pouvoir en la matière.

COMMERCE :

Concernant le commerce, donc je remplace toujours Monsieur FAUQUEMBERGUE à ce sujet, *« quelle est votre position lorsqu'il y a certains commerces en vente ? »*. Il n'y a pas de position générale, il s'agit d'une étude au cas par cas.

« Nous apprenons avec tristesse la fermeture prochaine de Proxi, avez-vous été interpellée sur cette problématique et sur les difficultés rencontrées par ce commerce ? ». Concernant Proxi, il est prévu d'évoquer la question en « questions diverses ».

« De nouveau, nous nous posons la question de l'existence d'une réelle politique en matière de commerces dans notre ville. Il n'est pas entendable de se retrancher sur l'aspect « ville dortoir » pour refuser de défendre une vraie politique en la matière. C'est à la Mairie d'impulser une dynamique en la matière. Que faites-vous pour aider nos commerçants ? ». Je ne peux cautionner vos propos et l'interprétation politique que vous faites. Le commerce est une problématique vaste et complexe comme dans beaucoup de communes de notre strate. A ce jour, la CAHC mène une réflexion sur différents aspects auxquels la commune participe. Il est certain que la volonté politique est de développer le développement du commerce dans notre commune. Je relaisse la parole à Monsieur LIEVAL pour les travaux.

TRAVAUX :

Monsieur LIEVAL : Merci, Madame le Maire. Alors concernant les travaux, je vous lis : *« Avec les travaux de construction de nouveaux logements, la rue Mirabeau s'en retrouve fortement dégradée (trous qui se forment, boue constante, présence de gros cailloux ...) Bien qu'ayant pris contact avec la mairie, les riverains ont eu comme réponse que c'est aux ouvriers de nettoyer puisque c'est eux qui détériorent la route. Est-ce donc du rôle des riverains d'aller voir les ouvriers ou le vôtre ? »*. Ecoutez, moi, j'ai interrogé Madame le Maire, et moi-même, on est fort étonnés de la réponse qui a été faite aux riverains. Personnellement je ne me vois pas donner une réponse comme celle-là. Concernant la présence de boue et autres, il est évident que c'est vrai, on ne peut pas dire, mais des courriers ont été envoyés à toutes les entreprises pour qu'elles réparent leurs dégâts.

SPORT :

Monsieur SENYSZEN : Merci, Madame le Maire. Pour le stade, concernant les travaux, des travaux ont été réalisés, d'autres sont en cours. Une visite sur place a eu lieu le lundi 21 février en présence de Madame le Maire, Monsieur LIEVAL et moi-même. Donc les choses sont en cours. Prochaine réunion avec le stade.

URBANISME :

Monsieur HAGE : « Où en sont les dossiers de régularisation des terrains des rues Jaurès et Lamendin ? ». Sachez que ce dossier est toujours en cours en collaboration avec notre expert.

SOLIDARITE :

Madame BENGRIBA : Question n°1 : « Lors de votre précédent mandat, il était question de restaurer l'appartement au-dessus du CCAS pour en faire un logement d'urgence : Qu'en est-il ? ». Il s'agit d'un projet avec la société SOLIHA qui a rencontré des problèmes financiers, licenciements et vente du siège. Le projet est maintenu, le re-chiffrage par les partenaires est en cours.

Question n°2 : « Où en sont les démarches pour l'épicerie solidaire ? ». Concernant l'épicerie solidaire, comme évoqué lors du dernier Conseil du 21 janvier, le dossier suit son cours, il s'agit comme évoqué d'un projet de long terme, pour lequel nous restons en attente de la décision du juge pour l'obtention du bâtiment.

Question n°3 : Vous nous interpellez sur l'âge requis pour le colis des aînés, je vous confirme qu'il faut en effet être né en 1959... A partir, pardon, de 1952, excusez-moi, soit avoir 70 ans pour en bénéficier.

FINANCES :

Madame le Maire : Concernant les finances, je vais prendre la parole. Vous me demandez le montant des frais engagés pour la procédure de préemption concernant l'achat du Django, ces derniers s'élèvent ce jour à 6 772,16 €. Donc concernant les questions diverses, en effet les horaires d'ouverture de la mairie sont désormais de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; ils ont été mis en place depuis le 17 janvier afin de répondre mieux aux attentes des administrés. Il n'y a pas eu de difficulté particulière. Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Merci, Madame le Maire. Donc effectivement, lors du dernier Conseil Municipal, c'était au mois de décembre, nous vous avons informés que nous avons pris attache auprès d'une association sur Lille par rapport à des dons de chalets. Donc effectivement je l'ai fait, je l'ai contactée mais je n'ai toujours pas de réponse, donc je pense qu'ils doivent se lasser de ma voix sur leur répondeur, je crois que j'ai saturé leur téléphone, mais ne vous inquiétez pas, dès le retour de l'association, je n'hésiterai pas à vous en dire plus en commission. Donc voilà.

Madame le Maire : Concernant les illuminations, comme envisagé, il n'est pas prévu un retrait intégral des illuminations afin d'économiser le temps et le coût de pose avec location d'une nacelle. Cela se pratique dans d'autres communes et représente une source d'économies. Madame BENBRAHIM, concernant les associations ?

Madame BENBRAHIM : Donc effectivement lors du Conseil Municipal de décembre, il avait été posé la question au niveau des conventions de l'occupation des salles municipales, donc effectivement il y a bien une convention pour chaque association, toutes les associations sont logées à la même enseigne, donc si vraiment il y a un oubli, ce sera rectifié mais toutes les associations quelle que soit leur activité.

(Problème d'enregistrement)

Madame le Maire indique le début des travaux de la rue Basly. La première phase portera de Dourges jusqu'à la rue du Docteur Piquer à partir du 7 mars pour une durée d'environ 6 mois. Madame le Maire indique s'être entretenue avec le Directeur de Proxi qui lui a confirmé la fermeture du magasin et qu'il est à la recherche d'un repreneur.

Madame le Maire propose d'adoption de la motion suivante :

**MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN
NON À LA GUERRE, POUR LA VOIE DU DIALOGUE ET DE LA PAIX**

L'invasion de l'Ukraine, aujourd'hui, par la Russie ébranle le monde. Jamais depuis la 2nde Guerre Mondiale, l'Europe n'avait connu une telle tension à travers l'escalade militaire et le choix des armes notamment la menace nucléaire. Dans ce contexte international, la commune d'Evin-Malmaison condamne fermement l'agression russe en Ukraine et prône la négociation et le dialogue. En soutien au peuple ukrainien, les décideurs politiques doivent faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix. Au nom de la Paix, Au nom de la Solidarité, Au nom des valeurs humanistes que nous partageons tous ici dans cette assemblée, Nous proposons que le Conseil Municipal témoigne son soutien au peuple ukrainien.

Vote à l'unanimité.

Madame le Maire annonce la manifestation du dimanche 6 mars « des arbres, des naissances » à la Verte Plaine.

Madame le Maire annonce la réunion de quartier de la résidence Clos des Obeaux le samedi 12 mars à 9h30.

La séance est levée à 21h11.

